

PROJET DE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Webinaire 5 juin 2023

Michel Dachelet - Inspecteur général SPW TLPE

sdt
vers une optimisation spatiale

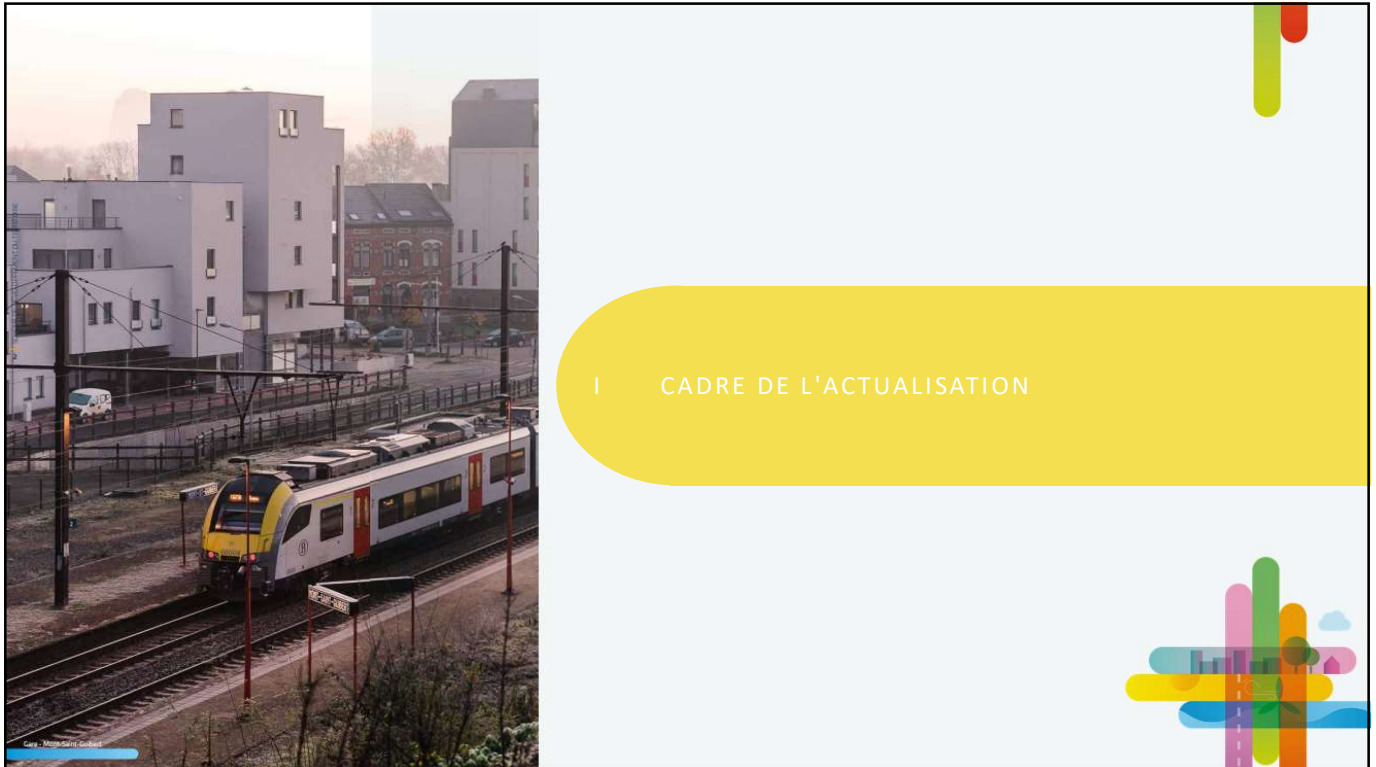


1

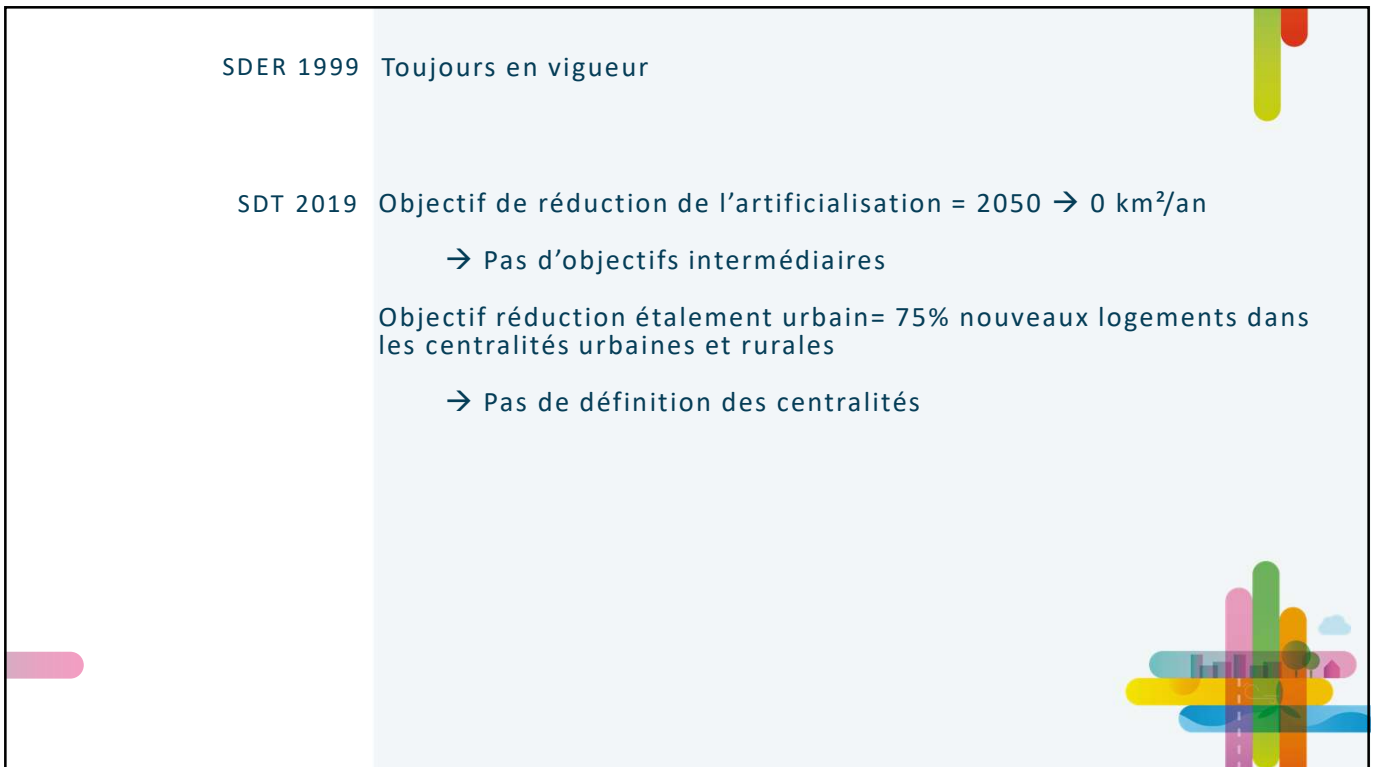
PLAN DE L'EXPOSÉ

- I CADRE DE L'ACTUALISATION
- II CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS
- III VISION
- IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITÉS
- V CENTRALITÉS ET ESPACES EXCENTRÉS
- VI STRUCTURE TERRITORIALE

2



3



4

- DPR 2019 – 2024 Objectifs = objectifs du SDT 2019
- Réduire la consommation des terres → 0 en la plafonnant d'ici 2025
 - Préserver au maximum les surfaces agricoles
 - Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant
 - Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus existants situés à proximité des services et des TC
 - Restaurer la biodiversité

Élaborer des trajectoires par bassins

- De réduction de l'étalement
- De l'artificialisation

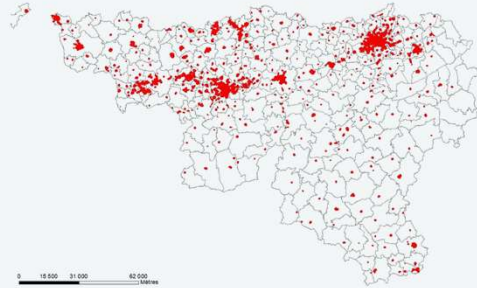
5

- DPR 2019 – 2024 GW mandate des experts
- Experts «**données**» IWEPS- CPDT
- méthodologie pour
 - trajectoires d'artificialisation
 - trajectoires d'étalement urbain
 - détermination des centralités
- Experts «**noyau** »
- examen des outils

6

EXPERTS QUELS OUTILS POUR FIXER LES TRAJECTOIRES ?

IWEPS: Polarités de base → centralités



CPDT: ATOL-W: Trajectoires d'artificialisation et d'étalement urbain



7

EXPERTS QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE PLAN DE SECTEUR

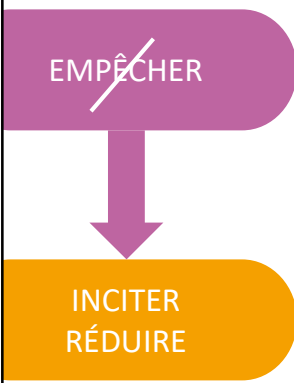
~~EMPÊCHER~~

- Fixation de trajectoires : impossible via PS
- Révision globale : irréaliste
- Dézonage massif : procédure longue, coûteuse, impopulaire, 1^{ers} effets tardifs
- Inscription de périmètres de protection/ prescriptions supplémentaires
 - appropriés pour fixer les centralités + règles
 - demande réforme du CoDT



8

EXPERTS



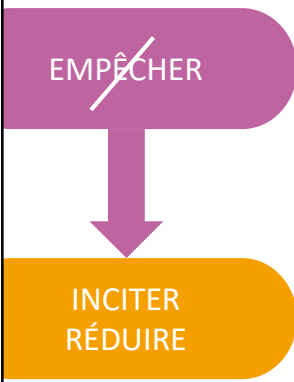
QUELS OUTILS AU NIVEAU RÉGIONAL?

LE SDT

- Outil faîtier aménagement territoire
- Stable dans le temps
- Seul outil pour fixer des trajectoires par bassin
- Seul outil pour donner des balises aux communes
- Apte à fixer les centralités + mesures de gestion in/out
- Utilisable sans réforme du CoDT
 - Procédure courte (finalisable cette législature)

9

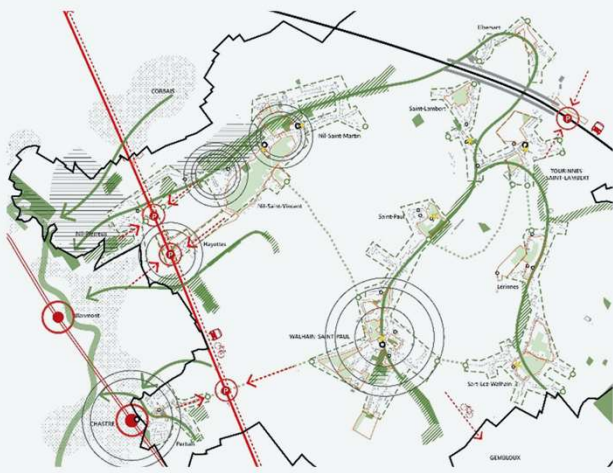
EXPERTS « NOYAU »



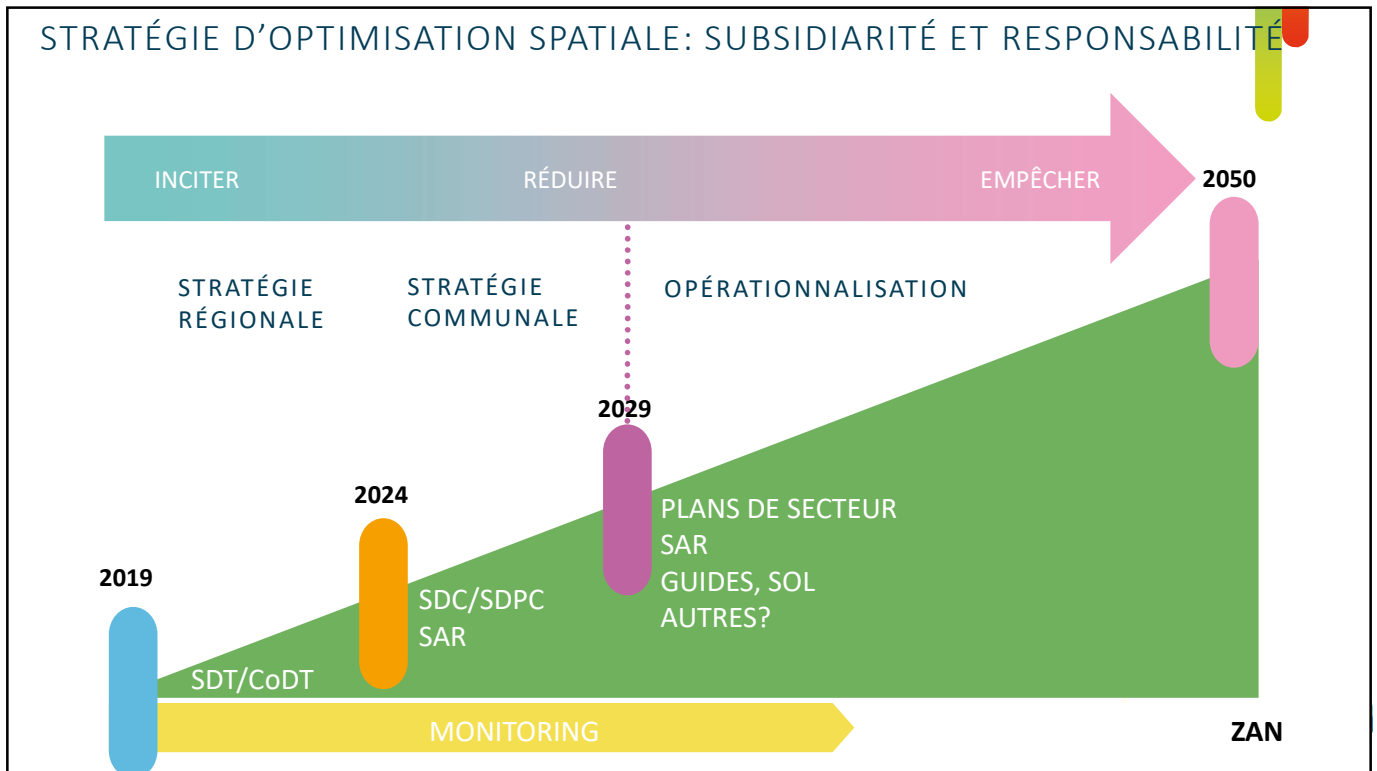
QUELS OUTILS AU NIVEAU COMMUNAL?

LE SDC (SDPC)

- Seul outil pour fixer des trajectoires par commune
- Apte à fixer les centralités + mesures de gestion IN/OUT



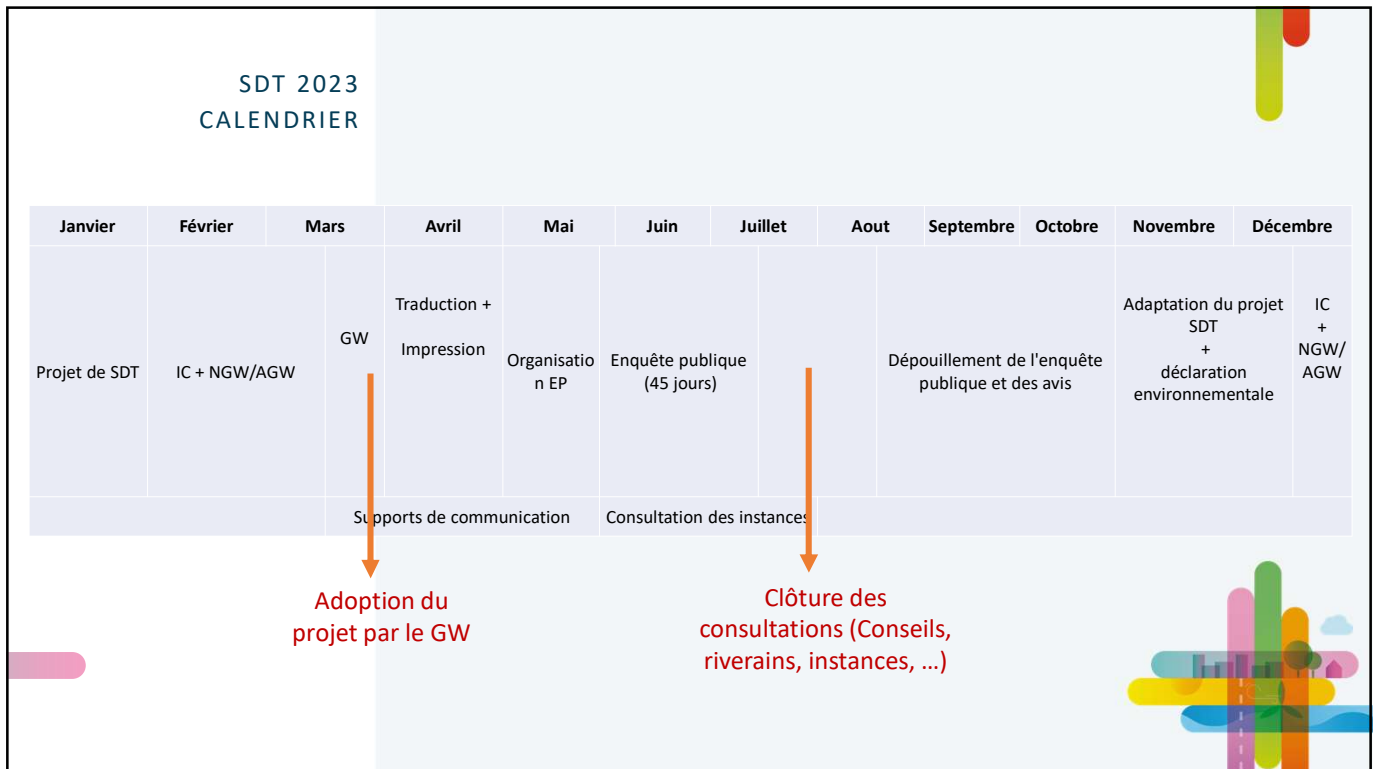
10



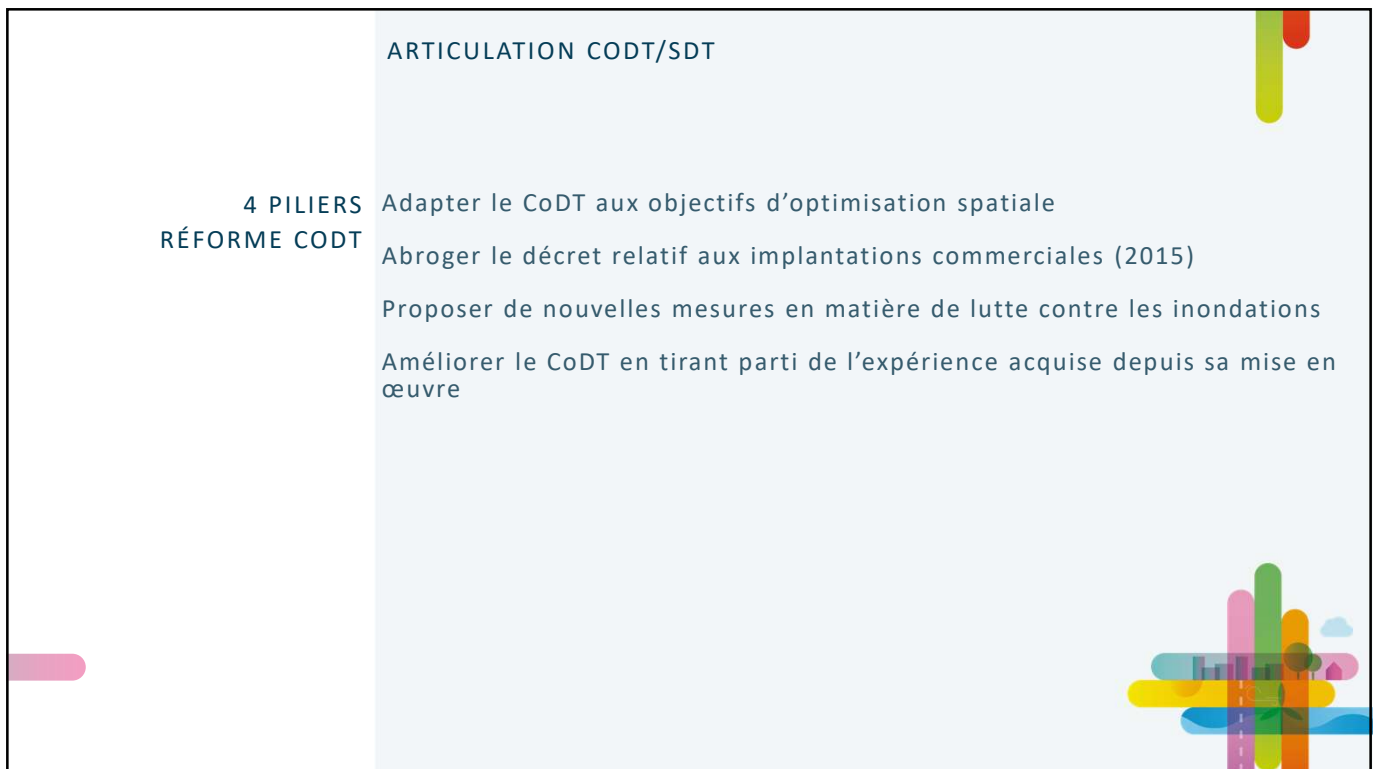
11

<p>AGW 9 FÉVRIER 2022</p>	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les 20 objectifs du SDT de 2019 Actualiser la vision (artificialisation EU, inondations, énergie EU...) Consolider les critères des pôles (recours) Intégrer trajectoires artificialisation et étalement urbain par bassin Baliser l'action communale Renforcer le volet commercial Opérationnaliser le SDT <ul style="list-style-type: none"> → outils régionaux: plan de secteur, SAR, réno/revi, référentiels → outils communaux: SDPC/ SDC, guides
<p>AGW 30 MARS 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du projet de révision du SDT Adoption de la révision du CoDT (2^{ème} lecture)

12



13



14

	<p>ARTICULATION CODT/SDT NOUVELLES DISPOSITIONS: FOCUS</p> <p>OPTIMISATION SPATIALE Place centrale pour objectifs de réduction de l'étalement urbain et d'artificialisation des terres</p> <p>SDT, SDPC et SDC: adaptation des outils (trajectoires, centralités...)</p> <p>Subsidiarité /responsabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Région fixe des balises aux Communes par le SDT ▪ Communes déterminent les centralités par SD(P)C ▪ Après 5 ans, les centralités du SDT s'appliquent à défaut de centralités communales
--	--

15

	<p>ARTICULATION CODT/SDT NOUVELLES DISPOSITIONS : FOCUS</p> <p>COMMERCE Schéma régional/communal développement commercial → SDT, SD(P)C</p> <p>Permis d'implantation commerciale → permis d'urbanisme/unique</p> <p>Application immédiate des centralités et mesures du SDT aux demandes de permis « commerces »</p> <p>Compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communes < 1500m² (2500m² dans les centralités du SDC) ▪ Région ≥ 1500 m²
--	---

16



II CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS

17

CONCEPTS TERRITORIAUX

Permettent de fixer des balises liées à la localisation

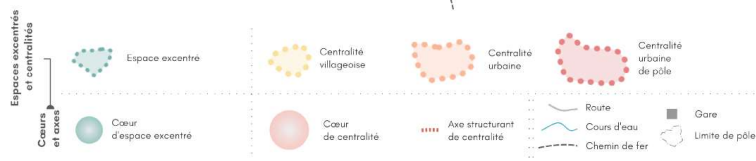
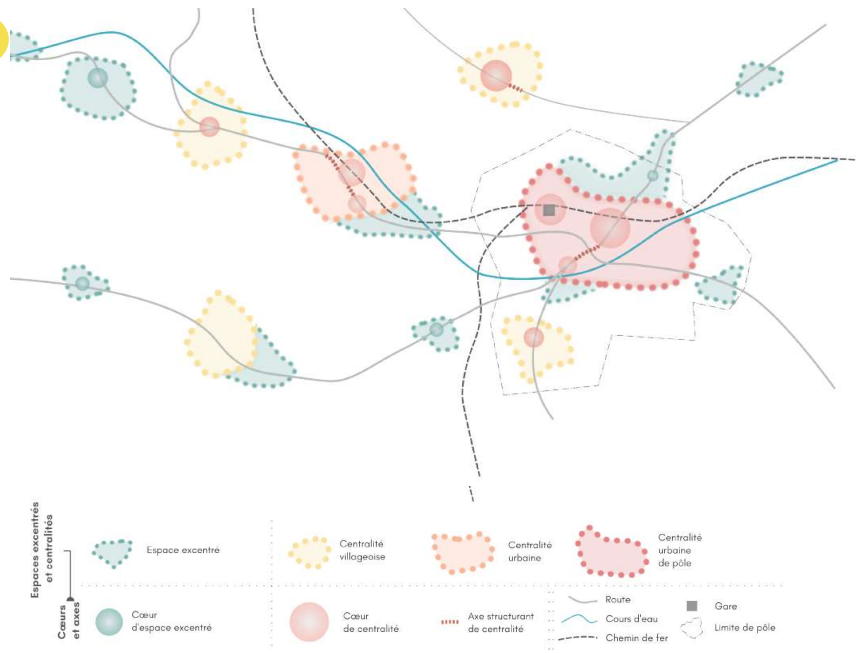
- Type de commerces
- Densité de logements
- Mixité
- Superficie de pleine terre
- Distance aux espaces verts
- ...

18

CONCEPTS TERRITORIAUX

CENTRALITÉS
CŒURS DE CENTRALITÉ
AXES STRUCTURANTS

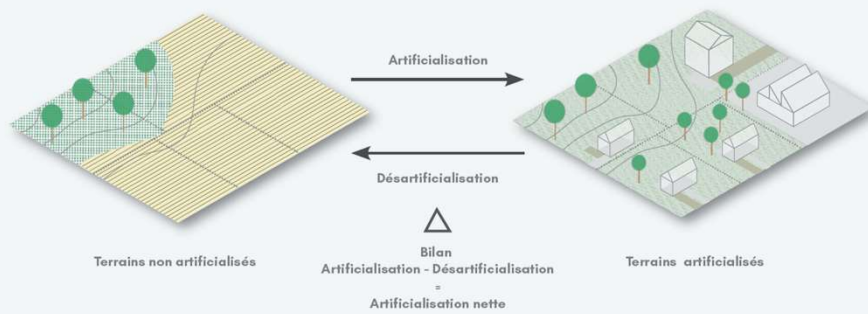
ESPACES EXCENTRÉS
CŒURS D'ESPACES EXCENTRÉS



19

CONCEPTS TERRITORIAUX

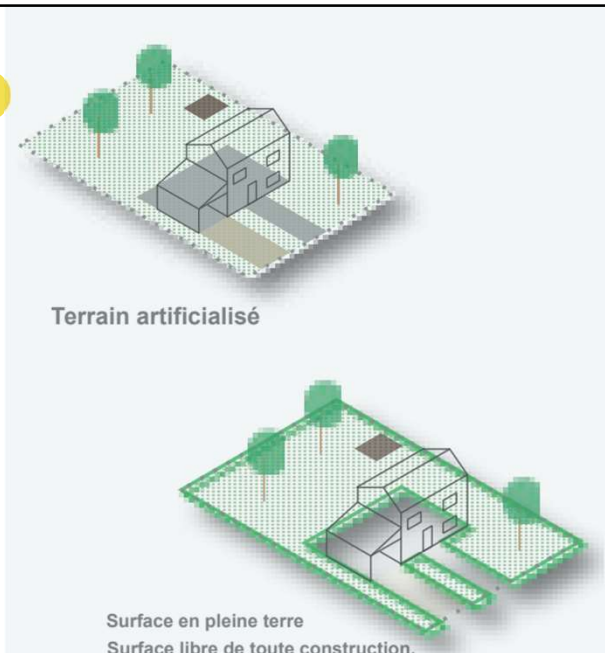
ARTIFICIALISATION
DÉSARTIFICIALISATION
ARTIFICIALISATION NETTE



20

CONCEPTS

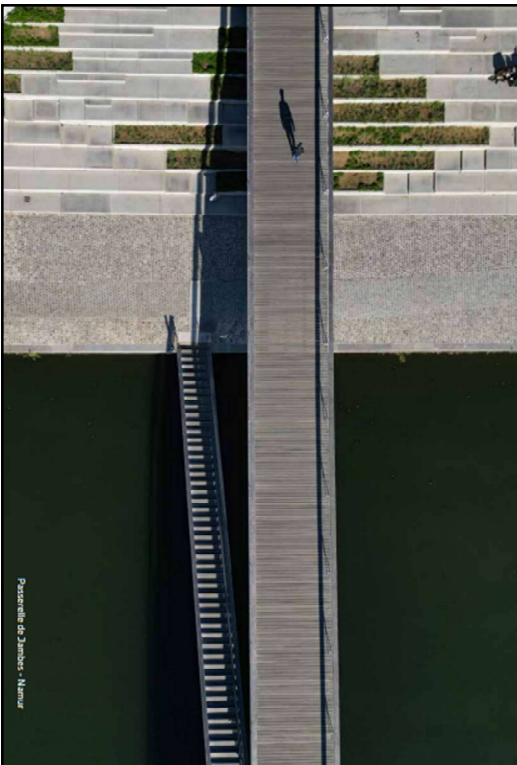
IMPERMÉABILISATION
SURFACE EN PLEINE TERRE



Terrain artificialisé

Surface en pleine terre
Surface libre de toute construction,
y compris en sous-sol, aménagée sans minéralisation (graviers, etc.)
et permettant au sol d'assurer ses fonctions naturelles
(habitat, régulation, production de biomasse)
Chemin de terre, Dalles gazon, jardin, parterre, gazon, massif boisé, potager...

21



Passerelle de Jambon - Nîmes

III VISION

22

DES ENGAGEMENTS À PLUSIEURS NIVEAUX

Nations Unies

- Programme de développement durable à l'horizon 2030

Europe

- Agenda 2030
- Green Deal
- Stratégie industrielle pour l'Europe
- Objectifs à 2050
 - 0 artificialisation nette
 - neutralité carbone

Wallonie

- Stratégie régionale de mobilité (SRM) 2020
- Plan wallon de sortie de la pauvreté 2021
- Plan wallon de relance (PWR) 2022
- Plan air climat énergie (PACE) 2023

23

12 DÉFIS SOCIÉTAUX

1. Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
2. Lutter contre les inégalités
3. S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes
4. Répondre aux besoins en logements et en services de proximité
5. Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe
6. Améliorer la santé et le bien-être de tous
7. Décarboner la mobilité et déployer une mobilité équilibrée selon les spécificité des territoires
8. Assurer l'accès à une énergie bas-carbone
9. Développer, restaurer et préserver la biodiversité
10. Privilégier l'économie circulaire
11. Vivre avec les incertitudes et les changements
12. Agir collectivement et de façon coordonnée



24



IV OBJECTIFS, PRINCIPES ET MODALITÉS
DISPOSITIONS PHARES



25

STRUCTURE DU SDT

3 TRANSITIONS DPR

- Économique
- Sociale
- Environnementale



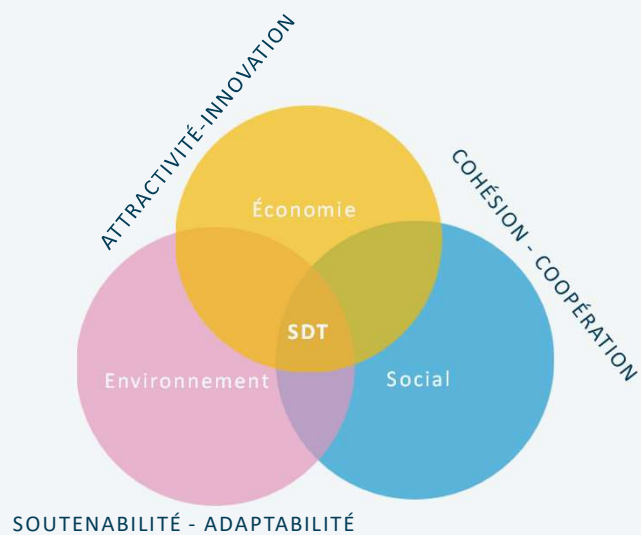
3 AXES

- Attractivité et innovation (AI)
- Cohésion et coopération (CC)
- Soutenable et adaptabilité (SA)



20 OBJECTIFS - 5 RUBRIQUES

- Constats
- Enjeux
- Principes
- Mesures gestion et programmation
- Mesures guidant l'urbanisation



26




**AXE 1
SOUTENABILITÉ - ADAPTABILITÉ**

6 OBJECTIFS

27

SA.1

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

CONSTATS Artificialisation importante des sols (11% du territoire)
Tendance décroissante

- 15 km²/an entre 2000 et 2009
- 11,5 km²/an entre 2010 et 2020

PRINCIPES Préserver les terres agricoles et sylvicoles de la pression de l'urbanisation
Se positionner suivant la séquence ERC

- Éviter la construction sur des terrains non artificialisés
- Réduire les impacts environnementaux si construction sur terrains non artificialisés
- Compenser les impacts subsistants à l'échelle du territoire

Réduire progressivement l'artificialisation nette des sols pour tendre vers 0 km²/an à l'horizon 2050

28

SA.1

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

PRINCIPES Trajectoires d'artificialisation (Atol-W) par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)

MESURES Inciter les communes à faire des SDC/SDPC

29

SA.1

SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES

MESURES SDC THÉMATIQUE

- Trajectoire d'artificialisation → 0 km² en 2050
- Cartographie des centralités/espaces excentrés
- Mesures guidant l'urbanisation IN/OUT
 - Superficie de pleine terre %
- Ordre de priorité de mise en œuvre des ZACC
- Propositions de révision des plans de secteur

30

SA.1	SOUTENIR UNE URBANISATION ET DES MODES DE PRODUCTION ÉCONOMES EN RESSOURCES		
MESURES GUIDANT L'URBANISATION	Part de superficie en pleine terre pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains ≥ 0,5 Ha		
	ESPACES EXCENTRÉS	BORDURES DE CENTRALITÉS	CENTRALITÉS
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≥70 % ▪ ≥ superficie initiale 	Si SAR, ZACC, PRU <ul style="list-style-type: none"> ▪ soit ≥70 % ▪ soit ≥ 30 % Sinon, selon critères SDT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ≥ 30 % ▪ ≥ superficie initiale
	A défaut : prendre des mesures alternatives <ul style="list-style-type: none"> ▪ gestion des eaux ▪ accueil de la biodiversité ▪ régulation îlots de chaleur 		

31

SA.2	RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES	
CONSTATS	Urbanisation des espaces urbanisés diffus → étalement urbain Evolution démographique → <ul style="list-style-type: none"> ▪ 10 000 logements/an jusque 2030 ▪ 7 000 logements/an de 2030 à 2040 ▪ 3 000 logements/an de 2040 à 2050 	
PRINCIPES	<u>Dans les centralités</u> Augmenter progressivement la part de logements <ul style="list-style-type: none"> ▪ 3 nouveaux logements sur 4 à l'horizon 2050 ▪ densités fortes ▪ garantir l'accès à des espaces verts à moins de 10 min à pied <u>Dans les espaces excentrés</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ réduire progressivement la part de logements ▪ densités faibles 	

32

SA.2 RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

PRINCIPES Trajectoires d'étalement urbain (Atol-W) par bassin d'optimisation spatiale (territoires des FD)

Décennie	Part de la production de logements dans IN (%)	Part de la production de logements dans OUT (%)
Décennie 1960	65	35
Décennie 1970	58	42
Décennie 1980	50	50
Décennie 1990	45	55
Décennie 2000	48	52
Décennie 2010	48	52
à l'horizon 2050	75	25

MESURES Inciter les communes à faire des SDC/SDPC

33

SA.2 RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

MESURES SDC THÉMATIQUE

- Trajectoire de réduction de l'étalement urbain → ¾ logts en centralité en 2050
- Mesures guidant l'urbanisation IN/OUT
 - Densités de logements
- Idem SA1

34

SA.2

RENCONTRER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS EN LOGEMENTS ACCESSIBLES ET ADAPTÉS AUX ÉVOLUTIONS SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES, ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

MESURES GUIDANT L'URBANISATION **Densité nette en logements** pour les projets (logements, commerces, bureaux) sur des terrains **≥ 0,5 Ha**

ESPACES EXCENTRÉS	BORDURES DE CENTRALITÉS	CENTRALITÉS
<ul style="list-style-type: none"> ≤ 10 logts/ha ≤ 18 logts/ha si <ul style="list-style-type: none"> ▪ densité logts existante ↗ ▪ TC ▪ infrastructures vertes ≤ 5 logts/ha si <ul style="list-style-type: none"> ▪ urbanisation en ruban Urbanisation en continuité des tissus existants 	<p>Seuils de densité</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ centralités ou ▪ densité espaces excentrés <p>selon critères SDT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Centralité villageoise ≥20 logts/ha Centralité urbaine ≥30 logts/ha Centralité urbaine de pôle ≥40 logts/ha Cœur ou axe structurant de centralité Densité ↗

35

SA.3

ANTICIPER LES BESOINS ECONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

CONSTATS Manque de disponibilités foncières pour grandes entreprises
Manque de terrains équipés pour transition numérique et énergétique

PRINCIPES Intensifier le nb d'emplois/ha → modes d'urbanisation compacts

2030 : 30 % terrains économiques sur terres déjà artificialisées
2050 : → 100%

MESURES Donner la priorité à la réhabilitation friches
Garantir stock de terrains suffisant pour projets de grandes dimensions

36

SA.3

ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCE

CONSTATS Offre commerciale saturée
Commerces des espaces urbanisés diffus
→ étalement urbain
→ perte de vitalité des cœurs de centralité

PRINCIPES Implanter préférentiellement ensembles commerciaux dans les centralités
Critères d'aménagement

- compléter les équipements existants
- regrouper les surfaces commerciales
- favoriser la mixité
- diversifier l'offre
- réutiliser les bâtiments

37

SA.3

ANTICIPER LES BESOINS ÉCONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCE

ACHATS LEGERS Fréquence : **une fois tous les deux mois**
Produits non pondéreux:

- équipement de la personne (vêtements, chaussures, accessoires, pharmacies...)
- équipement de la maison (articles de ménage et décoration)
- loisirs (sport, librairie, multimédia...)

ACHATS ALIMENTAIRES Fréquence : **une à plusieurs fois par semaine**
Réponse aux besoins d'alimentation du ménage

ACHATS LOURDS Fréquence faible : **plusieurs fois par an**
Produits pondéreux

- équipement de la maison (mobilier, appareils électroménagers, bricolage)
- loisirs (transport, gros équipements de sport, camping, animaux)
- ...

38

SA.3

ANTICIPER LES BESOINS ECONOMIQUES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE GESTION PARCIMONIEUSE DU SOL

COMMERCES

MESURES GUIDANT Pour les **surfaces ou ensembles commerciaux > 1500m²**
L'URBANISATION

	ESPACES EXCENTRÉS	CENTRALITÉ VILLAGEOISE	CENTRALITÉ URBAINE	CENTRALITÉ URBAINE DE PÔLE
Achats légers	A éviter	A éviter	Admissible <ul style="list-style-type: none"> proches commerces existants en cœur de centralités 	
Achats alimentaires	A éviter *	Admissible	Admissible <ul style="list-style-type: none"> proches commerces existants complémentaires offre des cœurs de centralités 	
Achats lourds	A éviter *	A éviter	Admissible <ul style="list-style-type: none"> proches commerces existants Eloignement de pôle 	Admissible <ul style="list-style-type: none"> proches commerces existants complémentaires offre des cœurs de centralités

* Sauf exceptions précisées par le SDT

39

SA.4


SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE

CONSTATS Secteur des transports = 24,1% émissions de CO2 (95% du trafic routier)
Prix énergie ↗
Part budget mobilité ménages et entreprises ↗

PRINCIPES Localiser les activités pour réduire les déplacements carbonés
→ Développer les nœuds intermodaux
→ Privilégier les connexions au fer et à l'eau

Principe « STOP » (Stratégie régionale de mobilité)

Centralité = ville ou village « à 10 minutes »



40

SA.4 **SOUTENIR LES MODES DE TRANSPORT PLUS DURABLES ADAPTÉS AUX SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES ET AU POTENTIEL DE DEMANDE**

Ville ou village « à 10 minutes »

The diagram illustrates a '10-minute city' concept. At the center is a house icon. Surrounding it are various service icons, each connected to the center by a dotted line labeled '10 MIN'. The services include: 'Se soigner' (healthcare), 'S'approvisionner' (shopping), 'Se déplacer' (transportation), 'S'aérer' (fresh air/green space), 'Travailler' (work), 'Apprendre' (education), 'Se rencontrer et s'entraider' (social interaction), 'S'alimenter localement' (local food), 'Se cultiver' (gardening), and 'Se dépenser' (sports). A blue river flows through the center, and green trees are scattered throughout the area.

41

SA.5 **RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS AUX RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES ET À L'EXPOSITION AUX NUISANCES ANTHROPIQUES**

CONSTATS Changements climatiques → ↗ fréquence aléas (inondations, sécheresses...)
Risques technologiques et industriels (Seveso...)

PRINCIPES Atténuer et gérer les conséquences des phénomènes naturels
→ Prévenir : anticiper et diminuer les risques
→ S'adapter : vivre avec les risques
→ Être résilient : préserver les fonctions de base

MESURES Référentiels « inondations »

The photograph shows a city street completely inundated with water. Several people are wading through the water, some carrying umbrellas. In the background, there are multi-story brick buildings and trees. The sky is overcast, suggesting a recent or ongoing rain event.

42

SA.6

**VALORISER LES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS
ET LES PRÉSERVER DES PRESSIONS DIRECTES ET INDIRECTES
DE L'URBANISATION**

CONSTATS Diversité des territoires urbains et ruraux = attractivité du territoire
Forte pression sur le patrimoine naturel

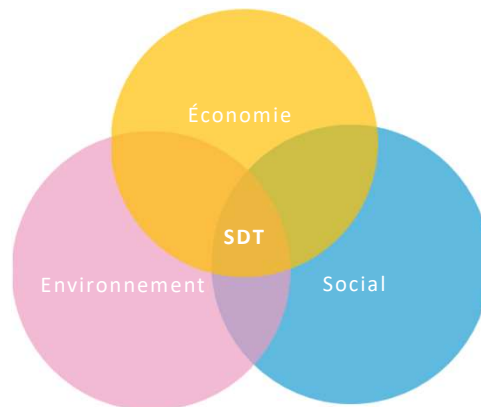
- Destruction des biotopes
- Fragmentation des milieux naturels
- Altération des paysages

PRINCIPES Aménager de manière cohérente les paysages bâtis ou non bâtis
Préserver, restaurer et développer le patrimoine naturel



43

**AXE 2
ATTRACTIVITÉ-INNOVATION**



4 OBJECTIFS (sur 8)



44

AI.1

**ACCROÎTRE LE RÔLE DE LA WALLONIE
DANS LES DYNAMIQUES MÉTROPOLITAINES DE NIVEAU EUROPÉEN**

CONSTATS Située au cœur de l'Europe mais sans réelle métropole
 Nombreux facteurs d'attractivité

- réseau dense d'infrastructures de transports (personnes, marchandises, énergies et communication)
- économie de la connaissance (centre de recherche, pôles de compétitivité)

PRINCIPES Charleroi, Liège, Mons/La Louvière = renforcer position dans réseaux européens
 Namur = asseoir rôle de capitale institutionnelle



45

AI.5

**FAIRE DU RÉSEAU DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
UN LEVIER DE CRÉATION DE RICHESSES ET DE DÉVELOPPÉMENT DURABLE**

CONSTATS Déplacements routiers resteront majoritaires à l'horizon 2040
 → congestion ↗

PRINCIPES Optimiser les réseaux de transports plutôt que les étendre
 Localiser logts, activités, services en fonction des réseaux de communication







MESURES Renforcer le réseau fluvial
 Renforcer le réseau ferroviaire




46

A1.6 ORGANISER LA COMPLÉMENTARITÉ DES MODES DE TRANSPORT

CONSTATS Stratégie régionale de mobilité : parts modales à 2030

2017	3%	1%	4%	9%	83%	1,3 pers
SRM						
2030	5%	5%	10%	15%	60%	1,8 pers

PRINCIPES Localiser les mobipôles sur axes structurants des TC, dans les centralités et à proximité des lieux à haute concentration d'emplois ou près des ZAE d'échelle régionale et des aéroports.

MESURES Garantir l'accès aux plateformes multimodales à l'échelle régionale et locale.

47

A1.7 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ESPACES URBANISÉS

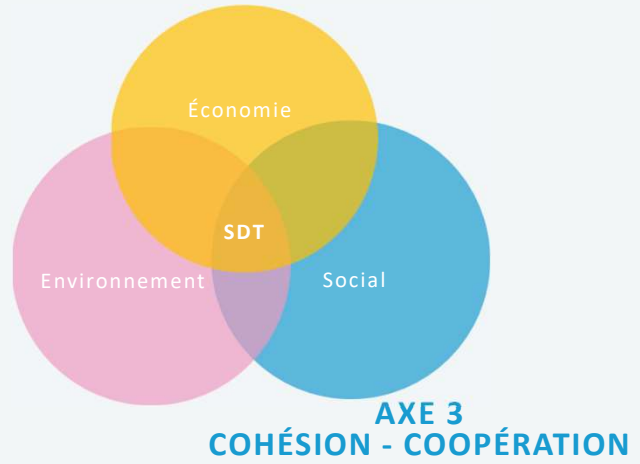
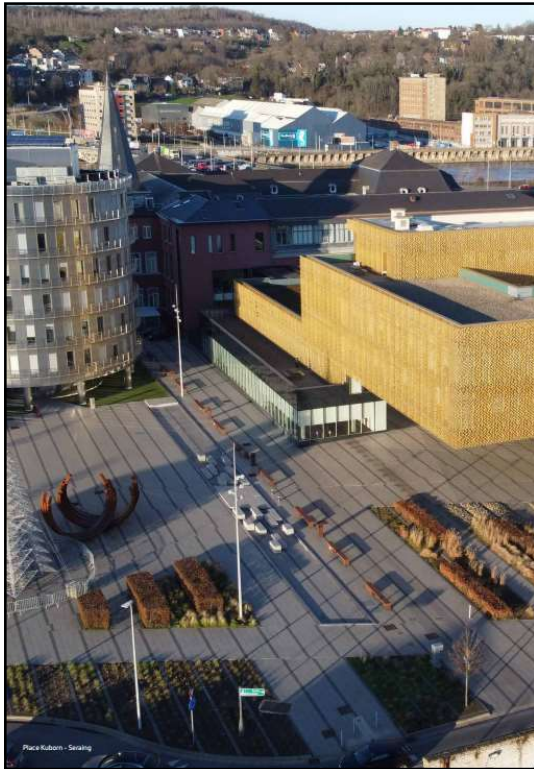
CONSTATS Étalement urbain → perte de vitalité du cœur des centralités
→ déficit d'activités, d'attractivité et d'image)

PRINCIPES Revaloriser les friches urbaines et industrielles
Appliquer les principes

- d'intensification des activités commerciales
- de mixité fonctionnelle
- de réutilisation

MESURES Valoriser les infrastructures vertes
SAR : réhabiliter 100 ha/an en 2030
Renforcer les politiques de revitalisation des cœurs de centralités

48



2 OBJECTIFS (sur 6)

49

CC.1

S'APPUYER SUR LA STRUCTURE MULTIPOLAIRE DE LA WALLONIE ET FAVORISER LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE TERRITOIRES EN PRÉSERVANT LEURS SPÉCIFICITÉS

CONSTATS Réseau de villages et de villes petites, moyennes et grandes
Disparités entre territoires subsistent

PRINCIPES Concentrer le développement dans les centralités urbaines et villageoises
Accueillir dans les pôles les fonctions et équipements rayonnant sur leur territoire d'influence

50

CC.3 ASSURER L'ACCÈS À TOUS À DES SERVICES, DES COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

CONSTATS Evolution de la structure de la population
 → vieillissement
 → pouvoir d'achat ↘
 → migration résidentielle
 Disparités territoriales des équipements commerciaux

PRINCIPES Renforcer les centralités urbaines et villageoises
 → Développer commerces
 → Créer de « nouvelles proximités »

- maisons de village
- équipements collectifs partagés
- services
- équipements

51

CC.3 ASSURER L'ACCÈS À TOUS A DES SERVICES, DES COMMERCE DE PROXIMITÉ ET DES ÉQUIPEMENTS DANS UNE APPROCHE TERRITORIALE COHÉRENTE

MESURES GUIDANT L'URBANISATION Pour les **surfaces ou ensembles commerciaux < 400m²**

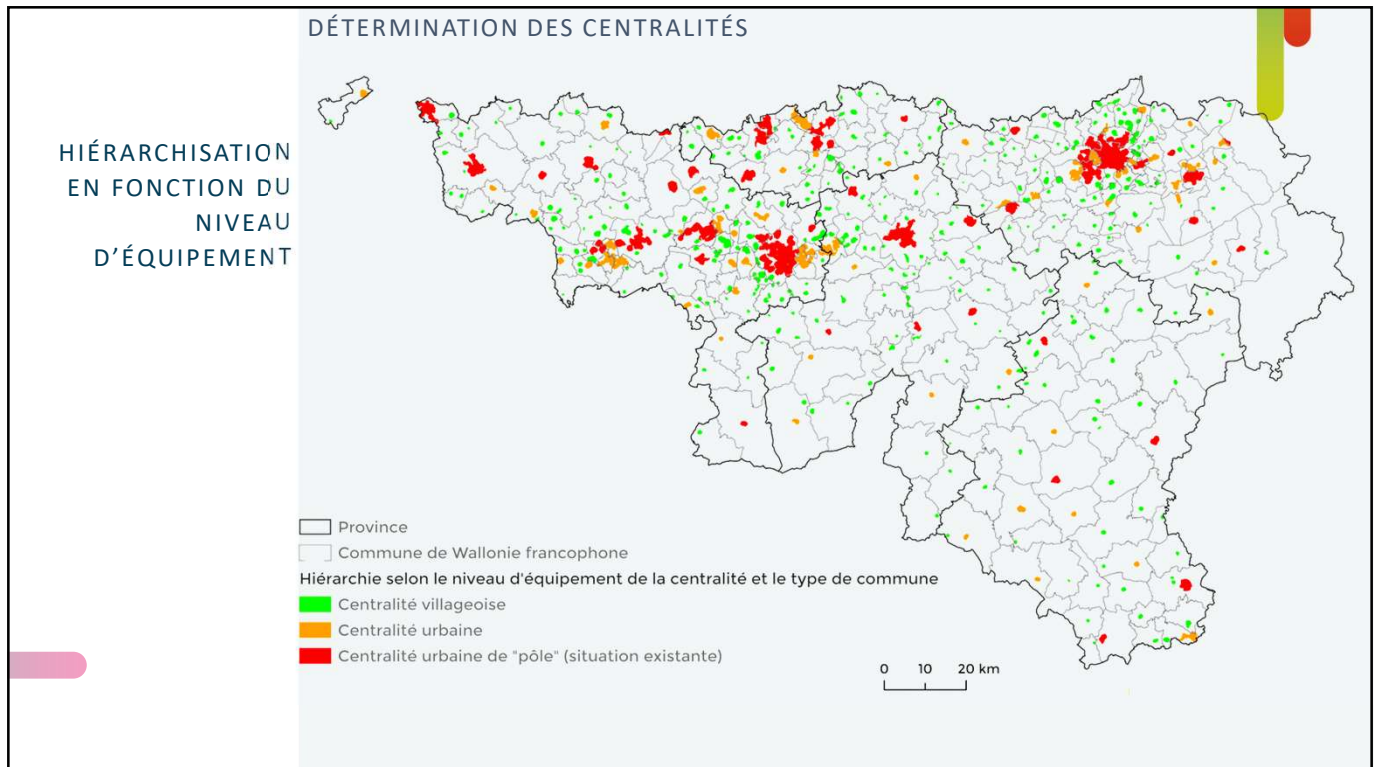
	ESPACES EXCENTRÉS	CENTRALITÉ VILLAGEOISE	CENTRALITÉ URBAINE	CENTRALITÉ URBAINE DE PÔLE
Achats légers	Admissible <ul style="list-style-type: none"> ▪ commerces de proximité 	Admissible <ul style="list-style-type: none"> ▪ en cœur de centralités 		
Achats alimentaires	Admissible <ul style="list-style-type: none"> ▪ en cœur d'espaces excentrés 	Admissible		
Achats lourds	Admissible <ul style="list-style-type: none"> ▪ en cœur d'espaces excentrés 	Admissible		

52



V CENTRALITÉS ET ESPACES EXCENTRÉS

53



54

DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

CHIFFRES • Centralités du SDT

- = +/-68.314 Ha en ZH et ZACC
- = 1.028.000 logements, soit 58,2% des logements (2021)
- = réserve foncière potentielle de **16.253 ha**

- De 2012 à 2021, par nouveau logement → superficies artificialisées moyenne
 - = 142m² dans les centralités
 - = 835m² en dehors des centralités
- Réserves foncières suffisantes en centralités d'ici à 2050?
 - **Besoins de 1577 ha***
 - **Réserve foncière dans les centralités > aux besoins de terrains**

* Concerne le logement
Sur la base trajectoire d'étalement, perspectives population, superficies artificialisées par nouveau logement

55

DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

CENTRALITES A priori: centralités fixées par les communes dans SDC/SDP
Par défaut: centralités du SDT (si pas de SDC/SDP)

BALISES POUR LES SDPC/SDC Inscrire 2 trajectoires à 2050: artificialisation nette + étalement urbain
Accueillir le développement projeté pour 18 ans

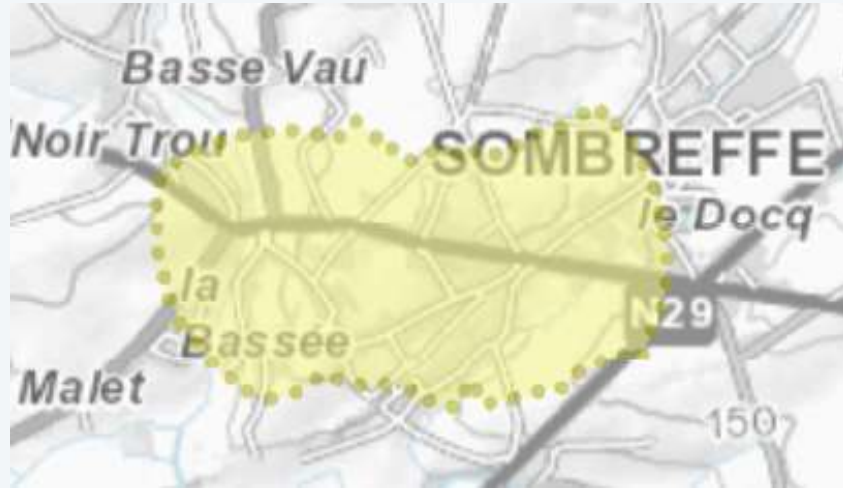
Tenir compte des projets et de la réalité de terrain

- Maintenir 50% des centralités du SDT
- Possibilité de réduire ou supprimer des centralités du SDT
- Possibilité d'étendre des centralités ou d'en créer
 - si accès ≤10 (15) min à pied
 - aux services publics, équipements communautaires, commerces...
 - aux transports en commun

56

DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

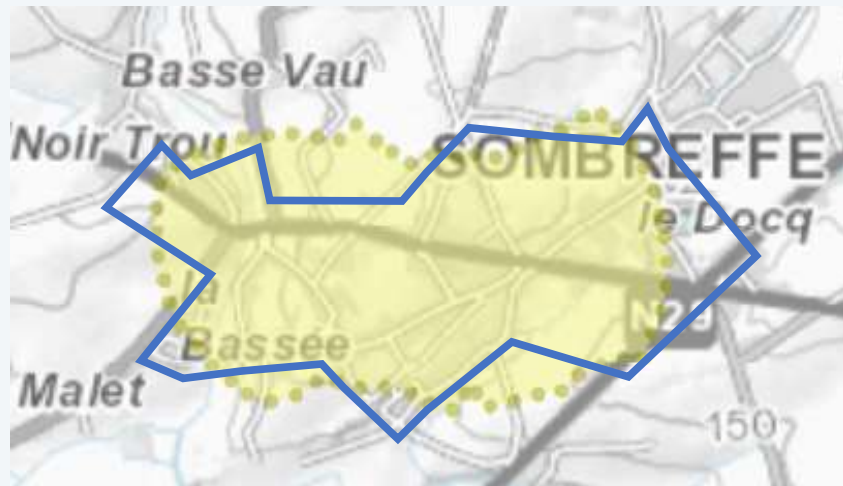
SDT
DÉLIMITATION
IMPRÉCISE



57

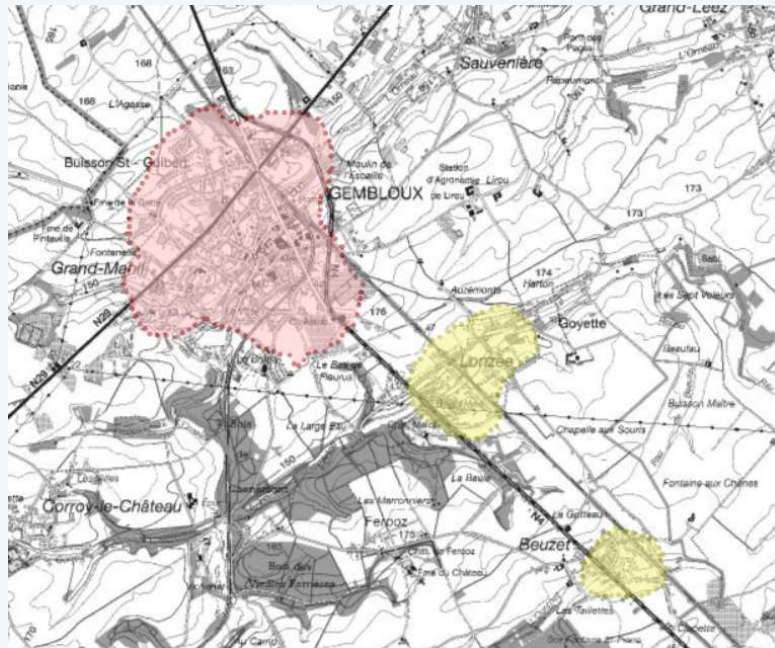
DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

SDPC/SDC
DÉLIMITATION
PRÉCISE



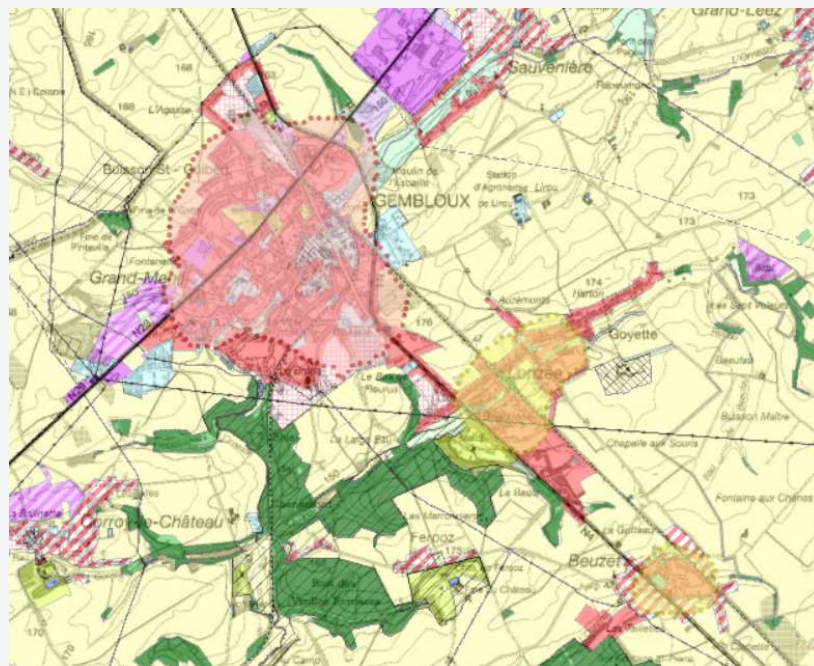
58

DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS



59

DÉTERMINATION DES CENTRALITÉS

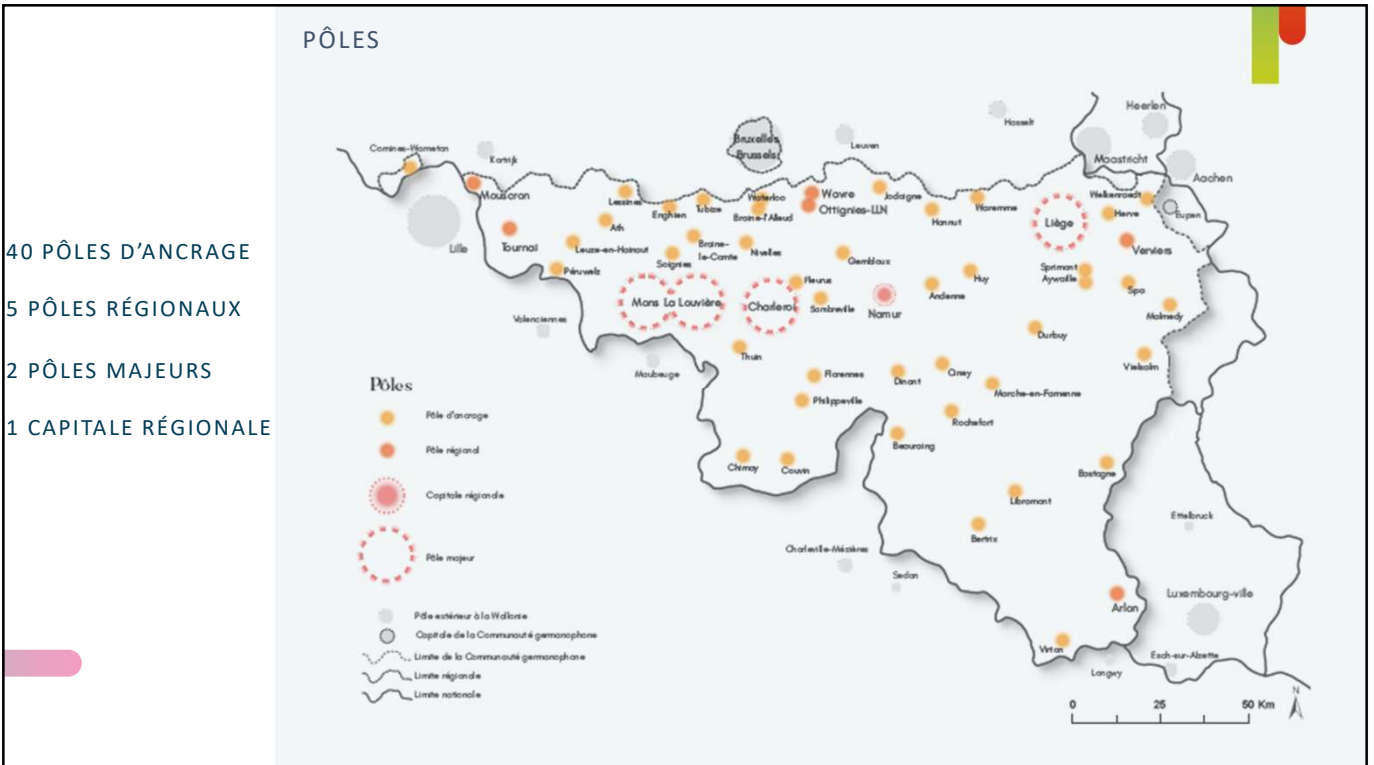


60



VI STRUCTURE TERRITORIALE

61



62

DÉTERMINATION DES PÔLES

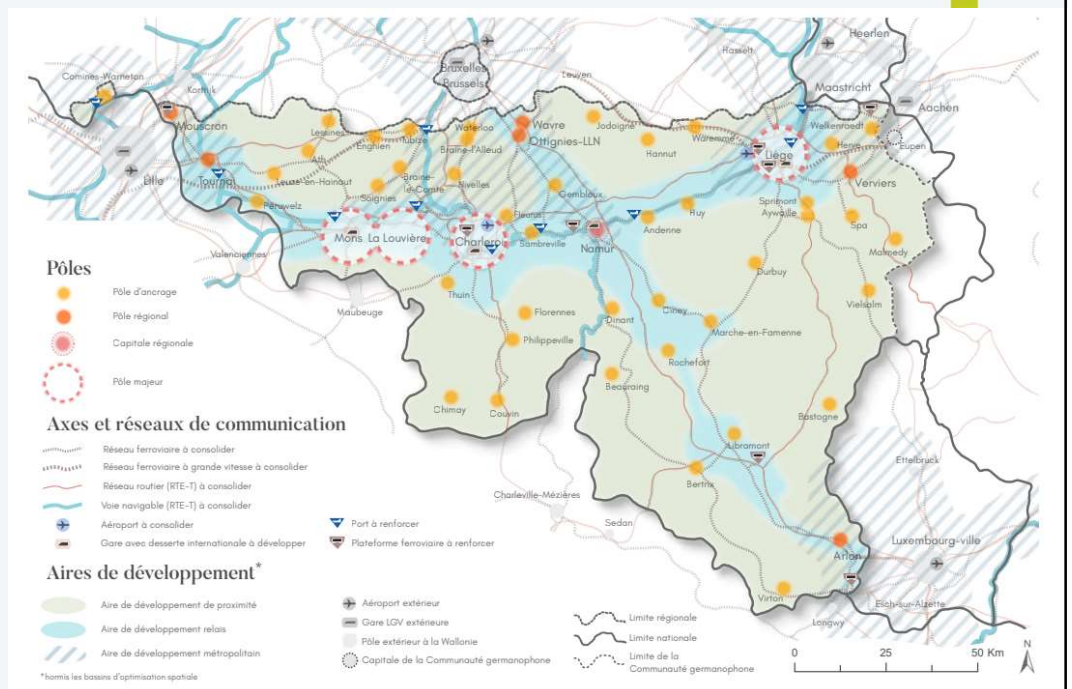
- CRITÈRES**
- Degré d'équipement en services à la population
 - Degré d'intensité économique
 - Temps de parcours en TC de centre à centre
 - Population communale + répartition communale de la population de l'arrondissement

63

AIRES

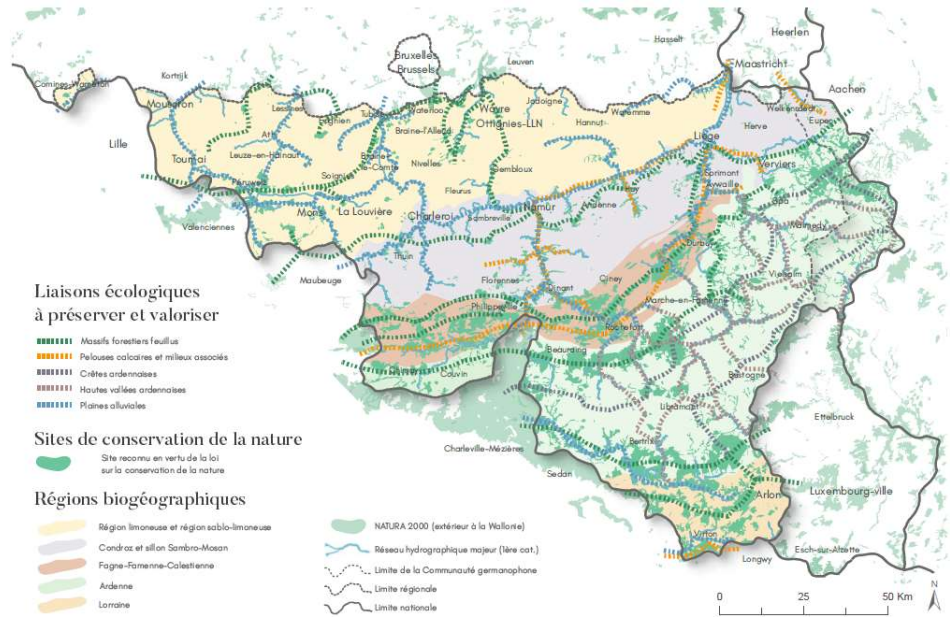
AIRES DE DÉVELOPPEMENT

- DE PROXIMITÉ
- RELAIS
- METROPOLITAIN



64

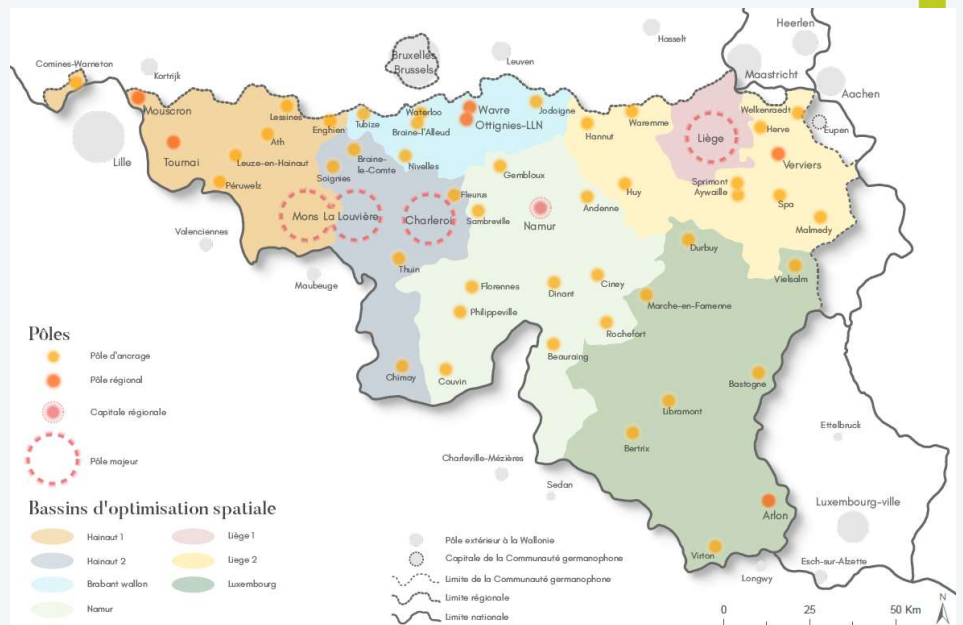
TRAME ÉCOLOGIQUE



65

BASSINS D'OPTIMISATION SPATIALE

AIRES



66



MERCI DE VOTRE ATTENTION